

Cursus innovant et hybride intégrant le Serious Game du Management de l'Alternance

« Si vous avez des a priori pour vous former comme tuteur, après cette formation, vous aurez des convictions. » - Parole d'un tuteur formé

- Durée:** 1,5 jour (10,5 heures) + Serious Game **MAP IN BLACK**
Tarif: 800 € la formation – Prise en charge tout ou partie par votre OPCO (sur devis)
Public: Maîtres d'apprentissage, Tuteurs Entreprise
Prérequis: Exercer une fonction de Maître d'apprentissage ou d'encadrant
Format: Distanciel*/Présentiel – Nous contacter.

*En distanciel, disposer d'un PC équipé d'une caméra, d'un système audio et d'un débit suffisant. Être également à l'aise avec un ordinateur et la navigation Internet.

Objectifs et compétences visées :

- Comprendre et mettre en œuvre son rôle de maître d'apprentissage
- Acquérir une méthodologie pour transmettre les savoir-faire
- Enrichir ses compétences managériales en présentiel et à distance

Contenu :

- Situer les rôles et missions de chacun.e pour bien se positionner (alternant.e, tuteur pédagogique, maître d'apprentissage)
- Savoir adapter sa communication à chaque génération
- Construire le parcours de formation de l'alternant.e en situation de travail
- Accompagner efficacement sa progression : Manager et développer ses compétences
- Manager à distance : les spécificités

Formatrice : **Nathalie RAMON-BALDIE**, Formatrice, Coach – Conférencière en leadership motivationnel
Carole BUFFELARD, Formatrice, Coach Certifiée

Pédagogie : Active et participative

- Introduction avec un Serious Game
- Travail individuel / de groupe
- Séance de co-développement
- Cas pratiques / Entraînement
- Elaboration d'outils de suivi
- 1h de coaching personnel sur l'année **OFFERTE**

Evaluation :

- Autodiagnostic (niveau et attentes) avant la formation
- Evaluation à chaud en fin de formation (satisfaction et acquis)
- Évaluation "à froid" sous 3 mois (transfert de compétences)

Pour toute information ou demande de formation intra entreprise, contactez-nous :

fstraining@formasup-arl.fr / 04 78 77 06 05

Les inscriptions sont possibles J-15 au plus tard avant le 1^{er} jour de formation.

Nos locaux et toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap



Le Serious Game du Management de l'Alternance

Encapsulé dans la formation, ce Serious Game introduit aux **apports fondamentaux du management de l'alternant.e**. Ce cursus innovant permet à notre formatrice de se consacrer à l'entraînement et à la personnalisation de son intervention.

Il s'agit de découvrir et d'appréhender le périmètre des missions, et les compétences associées d'un MAP par le jeu et les ressources pédagogiques mises à disposition. Ces connaissances vous permettront de mieux accompagner et sécuriser le parcours des alternant.e.s afin de prévenir les ruptures et ainsi optimiser la diplomation et la réussite des parcours des jeunes.

L'objectif de ce Serious Game : **acquérir 8 compétences fondamentales** sur les 20 compétences clés apprises pendant la formation.

Ce Serious Game s'intègre donc à part entière dans **un parcours pédagogique blended learning** pour permettre un apprentissage ludique en mixant learning game et training game.

En intégrant une partie de la formation sous forme de Serious Game, FormaSup ARL contribue au développement d'une réponse formation sur mesure innovante, utilisable au bureau ou en télétravail.

Le jeu MAP IN BLACK

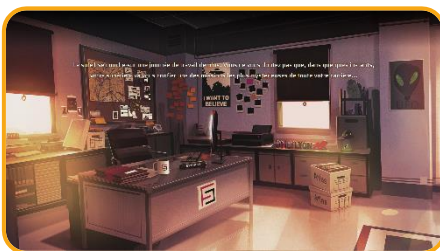
Dans cet univers décalé, ce jeu se veut le plus proche de la réalité du maître d'apprentissage. Il offre la possibilité de faire vos propres choix, qui impacteront directement le déroulement de la partie et votre relation avec votre apprenti.e.

Suite aux nombreuses situations auxquelles vous serez confronté.e dans le jeu, vous pourrez consulter le guide du MAP tout au long de la partie et échanger sur votre expérience avec la formatrice et les autres MAPs lors de la journée de formation.

Le pitch ?

Vous incarnez Spencer, un agent et maître d'apprentissage au sein de l'Agence de Conseil Spatial, un organisme qui enquête sur les phénomènes spatiaux et extraterrestres.

Vous allez devoir résoudre une mystérieuse affaire, accompagné de votre apprenti Argos.



Images issues du jeu





Choix de la formation

Sélectionner la formation à l'aide du menu déroulant

Participant.e

Madame

Monsieur

NOM : Prénom :

Adresse :

@ : Téléphone :

Fonction :

Facturation

Madame

Monsieur

NOM : Prénom :

Entreprise : Fonction :

Adresse :

@ : Téléphone :

N° Siret :

Si recours à la Subrogation

OPCO : Mail Contact OPCO :

Adresse OPCO :

Toute inscription vaut validation de la participation et acceptation des conditions générales de vente détaillées au verso. Pour toute situation de handicap nécessitant un aménagement, merci de nous le signaler lors de votre inscription. En cas d'absence se référer à la convention. Ce bulletin d'inscription est à envoyer 15 jours avant la date de la formation au mail suivant : fstraining@formasup-arl.fr

Règlement à adresser

Formation sur 1 journée : 400 € / Formations sur 2 journées : 800 € - Si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs modules de formations, des tarifs dégressifs existent. Merci de contacter fstraining@formasup-arl.fr

Par chèque à l'ordre de FormaSup ARL, 66 avenue Jean Mermoz, 69008 Lyon

Par virement bancaire

Fait à :

Signature :

Le :

1. Présentation

FormaSup ARL est un CFA « hors les murs » dont le siège social est établi 66 Avenue Jean Mermoz 69008 Lyon (France). FormaSup ARL développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les formations proposées par FORMASUP Training et achetées par le client professionnel ci après le Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite par FormaSup ARL, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FormaSup ARL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte, fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FormaSup ARL, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la ou des formations achetées.

3. Formations en présentiel et en distanciel

3.1 Formations interentreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter entreprise, disponibles au catalogue FormaSup ARL et réalisées soit dans les locaux de FormaSup ARL ou des locaux mis à disposition par FormaSup ARL soit à distance.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de FormaSup ARL.

En cas de subrogation de paiement, le règlement du reste à charge de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de FormaSup ARL. Le montant pris en charge par l'OPCO sera facturé à l'issue de la formation pour paiement à l'OPCO. Le client s'engage à fournir dès son inscription une preuve de dépôt de sa demande de prise en charge. Et dès réception de son accord de prise en charge, il s'engage à le fournir à FormaSup ARL.

Tous les prix sont indiqués net de taxe. FormaSup ARL est non assujettie à la TVA.

3.1.3 Remplacement d'un participant

FormaSup ARL offre la possibilité de remplacer un participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FormaSup ARL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra entreprise, développées sur mesure et exécutées dans les locaux de FormaSup ARL, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client, ou à distance.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par FormaSup ARL. Un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client à la signature de la convention.

En cas de subrogation et sauf disposition contraire dans la proposition FormaSup ARL, le reste à charge de la formation sera versé par le Client à la signature de la convention, comptant, sans escompte à l'ordre de FormaSup ARL.

Le montant pris en charge par l'OPCO sera facturé à l'issue de la formation pour paiement à l'OPCO. Le client s'engage à fournir dès son inscription une preuve de dépôt de sa demande de prise en charge. Et dès réception de son accord de prise en charge, il s'engage à le fournir à FormaSup ARL.

4. Dispositions communes aux formations

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FormaSup ARL. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FormaSup ARL au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à FormaSup ARL au premier jour de la formation, FormaSup ARL se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre FormaSup ARL et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du tarif de la session sera facturé au Client
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% du tarif de la session sera facturé au Client.

5. Dispositions applicables

5.1 Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par FormaSup ARL sont valables 3 mois à compter de l'envoi du bon de commande.

La formation est réputée acceptée dès la réception par FormaSup ARL d'une convention de prestation signée par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission de ladite convention de prestation.

La signature de la convention de prestation et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FormaSup ARL à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation – Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel spécifique sont facturés en sus.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement doit être effectué par le Client comptant et à réception de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ; aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5.3 Force majeure

FormaSup ARL ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FormaSup ARL, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FormaSup ARL.

5.4 Propriété intellectuelle

FormaSup ARL est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FormaSup ARL pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FormaSup ARL. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FormaSup ARL. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, FormaSup ARL demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.5 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FormaSup ARL au Client.

FormaSup ARL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.6 Communication

Le Client accepte d'être cité par FormaSup ARL comme client, aux frais de FormaSup ARL. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, FormaSup ARL peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.7 Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de FormaSup ARL en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services FormaSup ARL associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à FormaSup ARL par courrier électronique : protectiondesdonnees@formasup-arl.fr ou par lettre à l'adresse suivante : 66 avenue Jean Mermoz 69 351 Lyon en indiquant votre nom, prénom, domicile et e-mail (le cas échéant vos références client) ainsi que l'objet de votre demande dans des termes clairs et lisibles. Forma Sup ARL s'engage à donner suite à votre demande vérifiée sous un délai d'un mois à compter de sa réception. L'intégralité de la politique de protection des données personnelles est disponible sur le site internet de FormaSup ARL.

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FormaSup ARL aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

5.8 Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et FormaSup ARL à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Lyon.